

## Shadow Diplomats



ENQUÊTE

# Plongée dans l'univers mystérieux des consuls honoraires

Dans sa nouvelle enquête, le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), dont fait partie « Le Soir », s'est focalisé sur un chaînon méconnu de la diplomatie internationale : le consul honoraire. Plus de 500 cas problématiques ont pu être épinglés, dont 12 en Belgique.

XAVIER COUNASSE

Juillet 2022. Le tribunal de Wrocław condamne à 12 ans de prison l'homme d'affaires polonais Romuald S., présenté par la presse locale comme l'une des plus grandes fortunes du pays. Il est accusé d'avoir été le cerveau d'une vaste arnaque financière dans le milieu médical. Un dossier non relayé dans les médias belges, qui avait pourtant de quoi embarrasser le petit monde diplomatique... Le 20 avril 2015, ce Polonais avait en effet été nommé « consul honoraire de Belgique à Wrocław », par arrêté royal. Une nomination abrogée près de trois ans plus tard, quelques mois après l'arrestation de notre « fonctionnaire local ».

Au Moniteur belge, on ne trouve que deux abrogations de ce type. La seconde (en 2018 toujours) concerne un consul honoraire de Belgique en Slovaquie. Il s'est vu retirer le titre qu'il arborait depuis 12 ans suite à un incident relevant de la sphère privée.

Au-delà, rien de bien croustillant, dans les centaines de pages de la « Gazette » officielle. Des « démissions honorables », des postes créés, supprimés, recréés au fil des années... La vie des consuls honoraires s'apparenterait à un long fleuve tranquille. Mais au travers d'une enquête collaborative baptisée « Shadow Diplomats », 61 médias (dont *Le Soir*, *Knack* et *De Tijd* en Belgique) ont uni leurs forces pour plonger dans le monde un brin obscur des consuls honoraires, un chaînon méconnu de la diplomatie internationale.

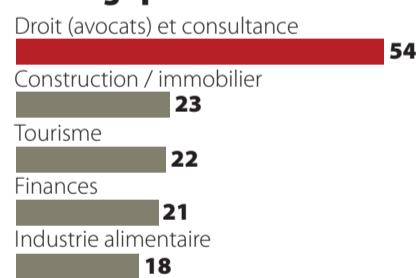
## Un peu de prestige

Ces diplomates bénévoles, le plus souvent des hommes d'affaires, ont pour mission de représenter et défendre, dans le pays où ils vivent, les intérêts d'un pays étranger, qui leur a confié ce titre « honoraire ». Typiquement, un consul honoraire nommé par la Belgique est censé venir en aide aux ressortissants belges présents sur le territoire dont il est responsable (en cas de décès, vol, crise sanitaire, perte de papiers officiels...). On attend également de lui, grâce à son carnet d'adresses bien fourni, qu'il fasse la promotion du pays qui le mandate, et qu'il lui fasse remonter toute information utile, via les canaux officiels. En contrepartie, ces consuls ont accès au prestige de l'univers diplomatique et bénéficient de quelques avantages (lire ci-contre).

Cette enquête, pilotée par le Consor-

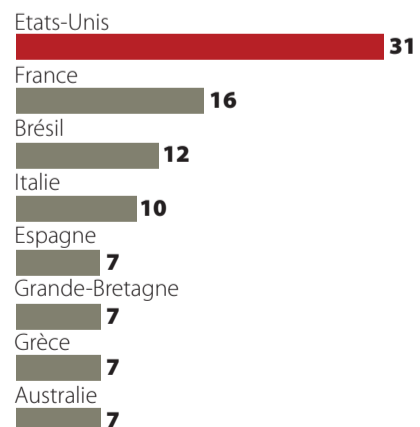


## Secteurs d'activité des consuls honoraires de Belgique

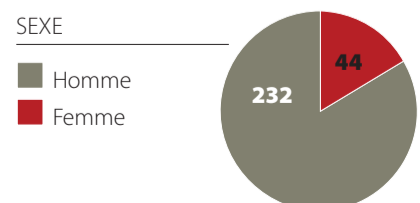


Dans 43 cas, nous n'avons pas pu déterminer l'activité professionnelle du consul honoraire.

## Pays où la Belgique nomme le plus de consuls honoraires



## Sexe des consuls honoraires



tium international des journalistes d'investigation (ICIJ) et ProPublica, a permis d'identifier au moins 500 consuls honoraires, anciens et actuels, condamnés par la justice ou mêlés à des scandales dénoncés publiquement. Certains sont accusés de meurtre, trafic de drogue, délinquance sexuelle ou corruption. En Egypte, un ancien consul honoraire a été reconnu coupable d'avoir tenté de faire sortir clandestinement plus de 21.000 antiquités dans un conteneur diplomatique. En Birmanie, un autre consul est suspecté d'avoir joué de ses relations pour fournir des armes à la junte militaire pendant sa campagne génocidaire contre les minorités ethniques. On vous épargne l'énumération des 500 cas identifiés... Certains pays ont toutefois réglé le problème en adoptant une position radicale. Depuis 1924, les Etats-Unis ont cessé de nommer des consuls honoraires à l'étranger : le pays s'en remet exclusivement à ses diplomates de carrière, dont c'est le « vrai » métier. Au début des années 2000, le Liberia a également licencié tous ses consuls honoraires, suite à des soupçons d'activités criminelles.

## Avec les honneurs

Et en Belgique? Selon le dernier décompte des Affaires étrangères, la Belgique dispose d'un réseau de 276 consuls honoraires, répartis dans 111 pays. Notons que dans 62 cas, ces agents sont le seul point de contact diplomatique local, car la Belgique n'a pas d'ambassade ni de diplomate « professionnel » dans le pays.

Pour la première fois, *Knack*, *Le Soir* et *De Tijd* ont passé au crible tous ces profils, en remontant également dans les archives. Au total, douze cas problématiques ont pu être identifiés (certains ayant quitté leurs fonctions).

« Il existe une procédure officielle de révocation depuis la Belgique, mais elle est longue et fastidieuse et nécessite de collecter des preuves concrètes », explique Joris Salden, directeur général des Affaires consulaires au ministère des Affaires étrangères. Elle n'a d'ailleurs jamais été actionnée. Mais il existe d'autres façons de se séparer d'un consul devenu un peu encombrant. « Si la personne a été condamnée, c'est l'Etat où elle réside qui va lui retirer son exequatur (l'autorisation officielle d'exercer comme consul sur le territoire, NDLR). Sa nomination en Belgique doit alors être abrogée dans la foulée. Ce cas de figure s'est présenté deux fois, ces dernières années (en Slovaquie et en Pologne, comme mentionné précédemment, NDLR). Sinon, lorsque l'on pense qu'il y a un risque pour la réputation du pays, on peut trouver d'autres solutions pour régler le problème. Une solution élégante, c'est de faire comprendre à la personne qu'il serait peut-être bien de faire un pas de côté », poursuit M. Salden. Elle a droit, dans ce cas, à une « démission honorable », même si les raisons sont parfois moins honorables qu'il n'y paraît.

L'ex-consul honoraire de Belgique à Zurich fut par exemple inculpé (puis condamné) dans l'affaire « Alain Mathot » (commissions occultes en marge de la construction d'un incinérateur à Herstal). Et quelques jours après que *Le Soir* a révélé l'inculpation du pseudo-diplomate, sa « démission honorable » était actée au Moniteur. Même tarif pour un autre consul honoraire de Belgique soupçonné d'être impliqué dans un réseau de prostitution ; pour le directeur d'un festival autrichien représentant la Belgique et condamné pour avoir pioché dans la caisse ; ou pour notre envoyé en Gua-